1685		PAGE
Août	27Réception et installation du sieur Denis Peuvret en l'office de conseiller, secrétaire du	
	roi et greffier en chef du Conseil, le dit Peuvret pourvu de la dite charge par lettres	
	de provisions du roi du 10 mars dernier, en survivance à son père, le sieur Peuvret	
	de Mesnu	1016
**	27Jugement condamnant Pierre Rondeau à payer à Jean Guyon Dubuisson, arpenteur, la	
	somme de 15 livres pour un voyage de trois jours à l'Île d'Oriéans	1017
**	27Jugement déboutant Thomas Lesebvre de sa requête, par laquelle il demandait qu'il lui	
	fut accordé cinq années de délai pour être en état de satisfaire ses créanciers,	1018
"	27.—Communication au procureur-général de la déclaration du roi du mois de mai dernier	
	pour le jugement des causes de récusations	1018
"	27.—Communication au procurour-général de l'arrêt du Conseil d'Etat permettant aux nobles	
	et gentilshommes établis en ce pays de faire le commerce tant par terre que par mer.	1019
**	27.—Communication au procureur-général de l'arrêt du Conseil d'Etat cassant et annulant	
	l'arrêt du Conseil Souverain du 16 noût 1684, et ordonnant que les marchands jouiront	
	de la liberté de vendre le vin et l'eau-de-vie, etc	1019
**	30.—Arrêt d'enrégistrement des lettres de déclaration du roi du mois de mars dernier, sur le	
	jugement des causes de récusations et autres en Canada, et sur les requêtes civiles	1019
••	30.—Arrêt d'enrégistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi permettant aux nobles et gen-	
	tilshommes établis dans ce pays de faire le commerce tant par mer que par terre,	
	même en détail, sans déroger	1020
"	30.—Arrêt d'enrégistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi du 10 mars 1685, annulant	
	l'arrêt du Conseil Souverain du 16 août 1684, et faisant défense au dit Conseil de faire	
	des réglements sur la police générale en l'absence du gouverneur et de l'intendant	1021
**	30.—Arrêt ordonnant, attendu les lettres de provision du roi du 10 mars dernier, de greffier de	
	la prévôté de cette ville pour François Genaple de Bellefonds, qu'il sera fait informa-	
	tion de ses vie et mœurs et religion catholique, apostolique et romaine par le sieur	
	de Villeray	•
••	30.—Arrêt ordonnant de communiquer à Pierre Aigron la requête de Guillaume Fournier	1023
••	30.—Arrêt dans la cause de Jacques Babie contre Joseph Petit Bruno, ordonnant que l'arrêt	
	du 16 juillet dernier sera exécuté selon sa forme et teneur, et à l'égard des voyages	
C	prétendus par le dit Babie, icclui renvoyé sauf à se pourvoir par les voies le droit	1023
pehremore	3.—Arrêt d'enrégistrement des lettres de provision de l'office de greffier en la prévôté de	
	Québec pour François Genaple, nommé au blanc d'icelles pour en jouïr par provision	
	jusqu'à ce qu'il ait plu à S. M. de faire connaître ses intentions sur les dires déclara-	1000
"	tions et oppositions de Gilles Rageot, lequel exerçait la dite charge	
Octobre	1.—Remontrance de monsieur l'intendant qui dit qu'il est obligé de faire le voyage de l'Acadie	1021
0010010	pour obéir au roi et qu'il amènera avec lui le sieur de Peiras	1000
• 6	1.—Dire do M. de Villeray que quelque considération que la présence de M. l'intendant fut	1026
	à la compagnie et quelque peine qu'elle ressente de son absonce, elle ne peut se	
	dispenser de donner les mains au voyage qu'il propose, le regardant commo très-	
	avantageux au pays, non plus que de concourir à son dessein de prendre le sieur de	
	Peiras pour l'y accompagner	1029
44	8.—Provisoire ordonnant avant faire droit à Nicolas Marion de faire signifier à René Reome	1020
	et à Leonard Pailliart les pièces mentionnées dans sa requête	1029